

QUESTIONS ET RÉPONSES # 1

LES QUESTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ POSÉES PAR UN/DES ENTREPRENEUR(S). POUR VOTRE INFORMATION, VOICI LES QUESTIONS ET RÉPONSES :

Q. N° 1)

Les spécifications mentionnent de la mousse en vaporisateur, des matelas isolants et de l'isolant en vrac. Elles ne précisent toutefois pas où ces matériaux doivent être installés.

R. N° 1)

Les zones de réparation des solives indiquées sur le dessin S1.0, Plan de charpente du rez-de-chaussée, doivent comporter des espaces entre les solives au niveau du nu du mur extérieur et ceux-ci doivent être remplis d'isolant en vaporisateur.

Remplacer l'isolant par de l'isolant en vrac partout où les réparations visent à renforcer la structure des combles.

Supprimer la section 07 21 16 Matelas isolants.

Q. N° 2)

Pouvez-vous clarifier le nombre de solives qui doivent être réparées dans la zone indiquée sur le dessin S1.0, Plan de charpente du rez-de-chaussée?

R. N° 2)

L'offre de base doit porter sur la réparation ou le remplacement d'un maximum de 6 solives et 2 m de lisse basse.

Q. N° 3)

La section 07 31 29.13 Bardeaux de bois est-elle requise?

R. N° 3)

Des bardeaux de bois sont nécessaires si les travaux de renforcement du toit requièrent d'ouvrir un accès par le toit pour effectuer les réparations requises. Si les réparations sont effectuées depuis les combles, il n'est pas nécessaire de poser des bardeaux de toit neufs.

Q. N° 4)

Quelle doit être l'étendue du jumelage des solives dans la charpente du premier étage, au niveau du vestibule?

R. N° 4)

Le jumelage des solives requis est indiqué sur le dessin S1.0, Plan de charpente du premier étage.

Q. N° 5)

Où doit-on remplacer le bardage?

R. N° 5)

Il n'est pas nécessaire de remplacer le bardage. Supprimer toutes les références au remplacement du bardage.

Q. N° 6)

Le dessin S0.1 fait référence à une bague fendue et à une plaque de cisaillement. Où ces pièces doivent-elles être utilisées?

R. N° 6)

Tous les détails sur la bague fendue et la plaque de cisaillement sont indiqués sur le dessin S2.0.

Q. N° 7)

Un rapport sur les substances désignées est mentionné dans les spécifications. Où se trouve-t-il?

R. N° 7)

Le rapport sur les substances désignées fait l'objet d'une publication séparée.

Q. N° 8)

Sur quelle surface doit-on installer le mur de céramique?

R. N° 8)

Un nouveau mur de céramique doit être posé sur une nouvelle saignée pratiquée à l'arrière du meuble-lavabo de la salle de bain des femmes, référence F.W.R. 104 (voir le plan d'étage A1.0 pour les références des pièces). Cette nouvelle saignée doit courir sur toute la longueur du meuble-lavabo existant afin de permettre l'acheminement des conduites d'évacuation des eaux usées et de ventilation autour de la nouvelle colonne portante devant être installée. Le nouveau mur de céramique doit être posé sur toute la longueur du mur ouest de la salle de bain des femmes, référence F.W.R. 104. Le mur de céramique existant doit être déposé partout où la nouvelle céramique doit être posée.